



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2023 sous la présidence de Monsieur Roland Promm.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2023
4. Intervention en début de séance de M. Christoph Junod, garde-forestier, qui viendra donner des explications sur la thématique de la gestion des forêts
5. Nominations statutaires
6. Préavis municipal No 29-2023 relatif à la finalisation de la zone de parking au Chemin de la Scierie
7. Préavis municipal No 30-2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024
8. Préavis municipal No 31-2023 relatif à la demande de crédit complémentaire pour l'acquisition de la parcelle 1769 des CFF au port de Concise
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles et divers





Conseil Communal CONCISE

Le Vice-président, Monsieur Roland Promm, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue la Municipalité au complet, ainsi que le Secrétaire municipal, Monsieur Paolo Migliorini et le public. La Boursière communale, Madame Sandrine Aebischer, est excusée.

1. Appel

Présidence : 1

Présents : 32

Excusés : 2 (Mme Olivia Croci et M. Christophe Mayor)

Absents : -

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur Roland Promm indique que sous le point 4, l'intervention de M. Christoph Junod, garde-forestier, est décalée d'environ 30 minutes. Il propose de reporter le point 4 et de continuer avec les autres points de l'ordre du jour, jusqu'à l'arrivée de l'intervenant.

Monsieur Promm demande à l'assemblée si cette procédure convient et en absence de remarques, il soumet l'ordre du jour au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 32 Non : 0 Abstention : 0

3. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2023

Monsieur Promm ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-président, Monsieur Promm, soumet au vote le procès-verbal du 12 juin 2023.

Résultat du vote : Oui : 32 Non : 0 Abstention : 0

4. Nominations statutaires

Présidence : Monsieur Promm rappelle qu'il assure la séance de ce soir en tant que 1^{er} Vice-président et demande s'il y a des propositions ou des candidatures pour le poste annuel de Président(e).

Personne ne se manifeste et Monsieur Promm se propose comme Président.

Monsieur Promm est élu tacitement et l'assemblée applaudit.

1^{er} Vice-président : Le Président, Monsieur Roland Promm, propose Monsieur Vitor Pinhal, qui passerait de 2^{ème} Vice-président au statut de 1^{er} Vice-président.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Vitor Pinhal accepte la nomination et est élu.

L'assemblée applaudit.



Conseil Communal
CONCISE

2^{ème} Vice-président(e) : Il n'y a aucune proposition.

Le Président reporte le sujet à la prochaine séance du Conseil communal.

5. Préavis municipal No 29-2023 relatif à la finalisation de la zone de parking au Chemin de la Scierie

Le Président donne la parole à la Commission ad hoc et la rapporteuse, Madame Leena Fasola, lit le rapport.

En conclusion, la Commission recommande d'opter pour la variante n° 1 du présent préavis afin d'éviter l'accumulation de matériaux divers dans les grilles, ce qui pourrait causer les dommages décrits dans le présent préavis.

Variante n° 1 : béton bitumeux pour un montant total net de CHF 9'531.45

Le Président donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, lit le rapport.

En conclusion, compte tenu que la Commune dispose encore de CHF 35'000,- sur le fonds affecté au remplacement des places de parc, la Commission des Finances allant contre sa nature économe, propose d'aller au bout de l'expérience et d'accepter le préavis présenté.

Variante n° 2 : grilles gazon pour un montant total net de CHF 19'838.35

Le Président remercie les rapporteurs et ouvre la discussion.

Monsieur Joël Jeanneret indique que le préavis était publié sur le pilier public avec l'offre et se demande si ceci est normal.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, dit que c'est effectivement une erreur.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait aussi savoir si une variante supplémentaire, notamment un végétal tapissant dont les racines retiennent la terre, a été abordé.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un talus.

Monsieur Thierry Humblet, qui habite à côté de la zone en question, n'y a jamais vraiment vu d'inondation et pense que le risque d'obstruction des canalisations y est très minime. Il demande si dans une année la zone d'en face va aussi être faite.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, répond qu'actuellement il n'y a pas de projets de goudronnage du gravier de l'autre côté de cette place.

Monsieur Thierry Humblet demande s'il y a vraiment un risque d'obstruction des canalisations.

Monsieur Samuel Dyens, Municipal, confirme qu'en cas de pluie, l'eau ne pénètre pas et le limon va sur la route et dans la grille.

Monsieur Dimitri Cand, se référant à la photo du préavis, conclut que ce n'est pas toute la zone qui va être travaillée.



Conseil Communal CONCISE

Monsieur Samuel Dyens répond qu'il s'agit de toute la zone visible sur la photo.

Monsieur Michaël Hottinger revient sur le point des canalisations et aimerait comprendre pourquoi le limon côté chemins de fer n'irait pas dans les conduites contrairement aux conduites qui nous occupent. A l'aspect, le terrain semble identique.

Monsieur Samuel Dyens confirme mais rappelle qu'actuellement le côté nord figure dans le préavis. Le tout n'est pas réalisable en même temps. Il faut procéder par étapes. La prochaine réflexion concernera les places de parc liées au port.

Madame Christel Jaquet souligne qu'elle a repris le dossier des routes une fois le projet lancé par son prédécesseur. Elle répète que, pour l'instant, elle n'a pas prévu de goudronner ces places de parc. Bien sûr, en cas d'obstruction constante des canalisations, il faudra agir.

Monsieur Matthieu Demierre s'interroge sur l'incidence qu'aurait une pose de bitume à cet endroit, par rapport à notre engagement au PECC et s'il y a un risque de devoir l'enlever par la suite.

Madame Christel Jaquet dit que non. Mais, concernant le PECC, il y a encore beaucoup d'analyses en cours.

Monsieur David Fasola revient sur les propos tenus lors du dernier Conseil, notamment que les devis ne doivent pas être publiés. Les communiquer aux Conseillers qui ne sont pas en charge d'étudier le préavis ad hoc est par conséquent aussi une erreur.

Madame Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi dit qu'une grille gazon ne demande pas d'entretien. Elle réfère au parking de la plage.

Monsieur Matthieu Demierre aimerait savoir s'il y a des informations quant à l'utilisation de notre gare. Nous pourrions aussi investir dans le développement de la Gare de Concise.

Monsieur Claude Jäggi répond que Concise aimerait beaucoup que la gare se développe.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero trouve qu'il faut s'aligner au PECC. Chaque mètre compte.

Monsieur Jean-Gabriel Torres précise que selon les normes d'infiltration en Suisse, la priorité est d'évacuer l'eau en infiltrant.

Monsieur Jean-Paul Bardyn signale l'incohérence du revêtement global du parking puisque l'autre zone du parking ne va pas être retouchée et qu'elle est fortement bitumée. En envisageant une zone de parking plus large à terme, en tenant compte des objectifs fixés au niveau écologique, la conclusion de la commission pourrait changer.

Monsieur Joël Jeanneret trouve que c'est plus logique de penser à l'aspect écologique.

Monsieur Michaël Hottinger tient à remercier la Municipalité d'avoir pensé à la nature. Il invite le Conseil à prendre ses responsabilités et à voter pour la variante 2. Chaque mètre carré compte.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens dit que le but du préavis était de créer un débat et d'inciter tout le monde à prendre ses responsabilités.



Conseil Communal CONCISE

Il n'y a plus de questions, ni remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 29-2023, soit de décider :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réalisation de places de parc au chemin de la Scierie selon la variante no. 2 proposée ci-dessus.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 20'000. – TTC pour ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à utiliser le fonds no 282006 figurant au passif du bilan et intitulé « Fonds contribution de remplacement place de parc » en totalité comme amortissement sur l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 500. -- selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.

Résultat du vote :

Oui : 26

Non : 4

Abstention : 2

6. Intervention de M. Christoph Junod, garde-forestier

Monsieur Christoph Junod se présente en tant que nouveau garde des forêts de Concise.

Il explique le fonctionnement du groupement forestier de la région et fait comprendre que l'ensemble des lois, des règlements et du plan directeur des forêts fixés par l'Etat restreint la liberté d'action de la Commune. Bien que la Commune soit propriétaire, elle n'est que partiellement maîtresse des destinées de sa forêt.

Le rôle de Monsieur Junod est de pratiquer une bonne gestion, donc durable et qualitative, ce qui implique à ne pas couper plus de ce que la forêt puisse produire et de veiller à la biodiversité. Il doit aussi interpeller les personnes qui jettent des déchets dans la forêt.

A Concise, nous avons des forêts très variées mais le changement climatique a et aura des effets et conséquences non négligeables. Il va falloir s'adapter. Vers 2085, selon les estimations, nous aurons un climat comparable à Lyon et Valence.

Il est à noter que le Canton dispose d'un programme de stratégie dans l'adaptation des forêts aux changements climatiques mais il n'y a pas encore d'aide fédérale.



Conseil Communal
CONCISE

7. Préavis municipal No 30-2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024

Le Président donne la parole à la Commission des Finances. Monsieur Eloi Du Pasquier, rapporteur, lit le rapport.

La Commission apprécie que dans le cadre de sa gestion financière, la Municipalité continue à faire usage de la compétence de modification annuelle du taux d'imposition.

Nous ne doutons pas que cette baisse de prélèvement sera une (très modeste) contribution au maintien du pouvoir d'achat du contribuable Concois.

La Commission relève toutefois que dans la confortable situation financière où se trouve la Commune, tant aux niveaux des comptes que des entrées d'impôt, une décision plus audacieuse aurait pu se justifier, quitte à y revenir quand la situation se péjorera.

Par cette baisse, nous rejoignons certes la moyenne du district mais sans intégrer le club des « 60% », fut-ce par son extrémité la plus élevée ! La réputation de « commune chère » acquise de longue date par Concise n'en sera pas modifiée.

La Commission ne voit pas d'objection à la suppression de l'impôt sur les divertissements, dont la collecte doit coûter plus cher que les revenus qu'il apporte.

En conclusion, la Commission des Finances recommande d'accepter le préavis d'imposition 2024.

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 30-2023, soit de décider :

Article premier : la Municipalité est autorisée à réduire le taux d'imposition 2024 à **71%**.

Article deuxième : la Municipalité est autorisée à abolir l'impôt sur les divertissements.

Article troisième : pour toutes les autres rubriques, l'arrêté d'imposition est accepté tel que présenté.

Résultat du vote :

Oui : 32

Non : 0

Abstention : 0

8. Préavis municipal No 31-2023 relatif à la demande de crédit complémentaire pour l'acquisition de la parcelle 1769 des CFF au port de Concise

Le Président donne la parole à la Commission des Finances. Monsieur Christophe Kipfer, rapporteur, lit le rapport.

La Municipalité revient vers nous pour ce crédit complémentaire suite à une erreur dans la demande initiale. Comme l'a dit un sage qui n'a pas (encore) eu l'honneur de la postérité, l'erreur est consubstantielle de l'action et du progrès. Le prix corrigé de la parcelle reste, à nos yeux, raisonnable au vu de sa situation et des prix usuels. Par ailleurs, le loyer rapporte 6'000.- par an, soit environ 2'000.- de moins que les charges d'amortissement et d'intérêts à charge de la commune en cas de financement par un emprunt.

Le principe de cette acquisition reste qu'elle permet à la commune de contrôler la destinée de toute la zone autour du port. Dès lors, la commission vous recommande d'accepter le présent préavis.



Conseil Communal CONCISE

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 31-2023, soit de décider :

Article premier : d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire extrabudgétaire de 32'000.00 CHF TTC pour le financement de l'acquisition de la parcelle 1769.

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet emprunt par un amortissement annuel de 1'067.00 CHF sur 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ 800.00 CHF selon les conditions actuelles.

Résultat du vote : Oui : 32 Non : 0 Abstention : 0

9. Communications de la Municipalité

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, prend la parole et félicite le Secrétaire communal, Paolo Migliorini, pour l'obtention de son Brevet fédéral de « Spécialiste en administration publique ». Il invite l'assemblée à l'applaudir.

Monsieur Jäggi annonce la fin des travaux du nouveau local des archives. Il reste le plus difficile à faire, notamment le classement, pour lequel deux offres ont été demandées en vue d'un prochain préavis.

En premier lieu, il faudra rapidement déplacer les archives stockées dans « l'Ancien Collège » qui n'y sont réellement plus en sécurité.

Au bâtiment de « l'Ancienne Gendarmerie », les travaux de l'appartement au 1^{er} étage vont se terminer à la mi-octobre prochaine et l'appartement va pouvoir se louer.

Concernant les Conseillers délégués aux assemblées, où les Municipaux ne peuvent pas être délégués, et qui doivent dorénavant rédiger un bref rapport, il s'agit de renseigner la Municipalité et le Conseil communal sur des éléments qui mériteraient d'être connus. La publication du procès-verbal de ces assemblées est généralement transmise l'année suivante avec la convocation de la prochaine assemblée.

Les travaux de l'UAPE sont terminés et se sont bien déroulés. Tous ont pu intégrer les locaux à la rentrée.

En ce qui concerne la grande salle, deux bureaux d'architectes ont été mandatés pour faire une offre quant à une étude pour la remise en état et en conformité du bâtiment, tant pour les locations scolaires que pour la Commune. Cette étude doit se faire selon le plan climat-énergie PECC.



Conseil Communal CONCISE

Route 401, partie cantonale. Les travaux prévus ont été présentés par la DGMR à la Municipalité et vont se faire par secteur, de Grandson à La Raisse, à partir du 9 octobre 2023. La fin des travaux est prévue pour début 2025. Le trafic sera réglementé par des feux ; il faudra donc prévoir du temps supplémentaire pour vos déplacements. Pour Concise, les travaux de cette année concernent uniquement la sécurisation entre Concise et La Raisse, du versant nord, par la pose de treillis et d'encrage. Un tout-ménage sera distribué.

Monsieur Jäggi passe la parole à ces collègues et reste à disposition pour des questions.

La Municipale, Madame Birgit Knegtel, donne un compte-rendu sur les actions entreprises pour les plantes exotiques et envahissantes. La Municipalité a eu des explications très complètes et a pris contact avec les différentes entreprises de la Commune pour un constat sur place. Le problème a aussi été signalé à l'Etat de Vaud puisqu'il faut respecter les concessions concernant les rives du Lac. Le responsable était malheureusement absent et une prise de contact de sa part est attendue avec impatience. Madame Knegtel le relance régulièrement.

En attendant, Monsieur Frédéric Bignens, employé communal, a suivi un cours sur ces plantes exotiques envahissantes. Il peut ainsi intervenir en bonne connaissance de cause.

La prochaine « marche communale » au printemps 2024, se déroulera sur cette thématique et des panneaux didactiques sont prévus. Tout le monde peut aider dans la lutte des plantes exotiques envahissantes.

Madame Knegtel rappelle l'arrivée de la période de l'Avent et annonce un tout-ménage pour s'inscrire à la liste des fenêtres du calendrier de l'Avent. La participation s'adresse tant aux entreprises, les sociétés et les privés. Il est agréable d'avoir un village illuminé et des petits rendez-vous entre voisins et villageois pendant cette période froide et grise de fin d'année.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, revient sur le PECC et dit que le projet avance. Avec la collaboration du bureau d'ingénieurs, un bilan carbone est en train de se réaliser ainsi qu'une analyse du profil énergétique de la Commune. Elle dit qu'au début de l'année prochaine, un atelier participatif avec la population est prévu.

Le Municipal, Monsieur David Romero dit qu'un tout-ménage a été envoyé à l'ensemble des citoyens de la Commune, dans lequel la Commune convie la population aux portes ouvertes de l'école, avec la présentation de l'extension de l'école et l'inauguration de l'UAPE.

10. Propositions individuelles et divers

Le Président, Monsieur Roland Promm, explique que selon des nouvelles exigences du Préfet, la Commission ad hoc devra rajouter dans son rapport, les articles proposés dans le préavis de la Municipalité. Un canevas sera préparé à cet effet.

Monsieur Nicola Grosso, Conseiller délégué à l'ORPC, présente le rapport de la dernière assemblée.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait savoir si les rapports des délégués aux assemblées doivent se faire par écrit.

Monsieur Promm répond par l'affirmatif et rajoute que le rapport peut être lu pendant la séance.

Monsieur David Fasola est reconnaissant d'avoir reçu les rapports des préavis avant la séance.



Conseil Communal
CONCISE

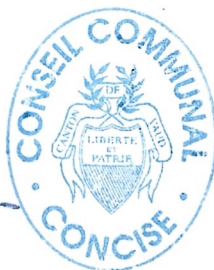
Monsieur Fasola fait une réflexion quant à nos « voisins » de Corcelles, qui connaissent des problèmes de gouvernance et de fonctionnement. Il pense qu'une fusion entre nos deux Communes devrait être envisagée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 :20.

Prochaine séance : le 11 décembre 2023.

Le Président

Roland Promm



La Secrétaire

Marleen Colin